

Tout d'abord retraçons la genèse de ce projet de loi. La loi concernant les délits sexuels n'a pas en somme été modifiée depuis la confédération, l'exception la plus importante étant les modifications de 1969 qui décriminalisaient certains actes entre adultes consentants. En 1978, la Commission de réforme du droit du Canada préconisait une réforme radicale des dispositions du Code criminel ayant trait aux délits sexuels. La Commission déclarait tout d'abord qu'il fallait substituer à une accusation de viol celle d'agression et deuxièmement que les hommes et les femmes devaient être mis sur le même pied devant la loi. C'est la quatrième fois que le gouvernement tente de modifier ces dispositions du Code criminel depuis 1978.

Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, le ministre de la Justice, le sénateur Flynn, avait promis de présenter un projet de loi analogue aux réformes que les libéraux ont essayé d'apporter dans certains domaines. Sauf erreur, le bill C-53 vise à moderniser le code tout en respectant certains principes de notre société, et notamment la protection de l'intégrité de la personne, la protection des enfants et des groupes spéciaux, la protection des bonnes mœurs et la suppression de la discrimination sexuelle.

Je me contenterai de résumer le contenu du projet de loi que les députés connaissent. Le viol est remplacé par un nouveau délit: l'agression sexuelle. L'exploitation des enfants à des fins pornographiques est interdite. Par ailleurs, il est question d'une série de délits relatifs aux relations sexuelles avec des enfants de moins de 16 et de moins de 14 ans; je vais parler de cette partie du projet de loi. Le projet de loi contient une nouvelle définition du rapt d'un enfant où il est question des enfants impliqués dans les conflits de garde. Des accusations de proxénétisme pourront être portées contre les hommes aussi bien que contre les femmes.

Il y a deux points en particulier dont je veux traiter dans le peu de temps dont je dispose. Il s'agit de la prostitution et de l'agression sexuelle. En ce qui concerne ce dernier point, le bill améliore considérablement la loi actuelle et satisfait à de nombreuses critiques qui ont été faites à l'égard de l'insuffisance de notre loi sur le viol. Pour ce qui est de la prostitution, toutefois, le bill est tout à fait insuffisant, et c'est ce dont je vais parler en premier lieu.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai déposé au nom de mes commettants une pétition signée par 678 citoyens de l'ouest de Vancouver, enjoignant au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour modifier le Code criminel de façon que leur quartier résidentiel redevienne calme et paisible. Depuis que j'ai été élue, je me suis démenée pour que l'on réforme les lois visant cette question, et je suis d'autant plus déçue que le bill C-53 ne prévoit rien à cet égard.

● (1610)

J'aimerais décrire la partie ouest de Vancouver, car c'est ce coin-là de la ville qu'on choisirait, je pense, pour une photo de carte postale. Tout près du centre de la ville, on y voit surtout des édifices en hauteur, mais pas exclusivement. C'est un des quartiers les plus historiques de notre ville. Depuis quelques années, les prostituées et leurs souteneurs l'ont envahi et on en voit à tous les coins de rue. C'est un commerce organisé par les souteneurs avec des walkies-talkies et des courriers sur vélocycleurs qui portent des messages. Ce commerce est découpé en territoires et seuls certains groupes ont le droit de se ballader dans certaines rues des territoires. C'est dangereux pour les

### Code criminel

habitants. Non seulement on les accoste chaque fois qu'ils sortent de leur appartement ou de leur maison pour aller acheter du pain ou du lait, ou pour se rendre au bureau de poste, mais il y a même eu une attaque au couteau. C'est un quartier très bruyant où l'on entend le crissement des pneus et les gens qui crient au beau milieu de la nuit.

J'aimerais citer quelques lettres de personnes qui y habitent afin de prouver ce que j'avance. Une d'elles écrit ceci:

Je suis concierge d'un immeuble de 42 appartements. Veuillez me faire savoir quelles initiatives, s'il en est, le gouvernement fédéral a prises pour régler cet horrible problème de la prostitution de ces jeunes hommes et femmes... Le va-et-vient est affreux entre 5 heures de l'après-midi et 5 heures du matin. Mes locataires sont de bonnes gens qui travaillent dur et qui paient leurs impôts. Pourquoi devrions-nous supporter cette situation dégradante?

### Une autre personne m'a écrit ceci:

Comme d'habitude, j'avais du mal à m'endormir hier soir. Les prostituées bavardaient bruyamment sur le trottoir et il y avait le va-et-vient constant des voitures à la queue leu leu, dont les conducteurs klaxonnaient sans cesse pour attirer le regard de ces femmes dans la ruelle derrière mon immeuble. Mais ce n'est là rien de neuf. Toutefois, par hasard, comme le sommeil ne venait pas, j'ai regardé par la fenêtre de ma chambre et en-dessous, dans le terrain de stationnement, éclairée par un réverbère, cachée seulement par un mur de béton de trois pieds de haut, se trouvait une jeune prostituée...

Le règlement de la Chambre et la décence m'empêchent de lire jusqu'au bout la description de ce que ce locataire a vu.

... les gens qui passaient au volant de leur voiture pouvaient fort bien voir ce qui se passait. Des centaines de fenêtres donnent sur ce terrain de stationnement bien éclairé où s'est produit l'incident que je vous ai décrit. Un jeune enfant, une personne âgée, une jeune fille, une mère de famille auraient pu voir (et ont peut-être vu) exactement ce que j'ai vu... Les jeunes considèrent la chose avec étonnement; les personnes âgées en sont horrifiées; enfin, nombreux sont ceux qui, comme moi, en sont profondément dégoûtés.

J'insiste, monsieur l'Orateur, sur le fait qu'il ne s'agit ni du problème immémorial de la prostitution dans les quartiers mal famés ni de la prostitution dans les rues du centre ville, mais plutôt de la prostitution dans les jardins mêmes des citoyens, devant leur boîte à lettres, devant leur épicerie, dans leurs églises et dans leur garderies de jour. Tout cela se passe dans des quartiers tranquilles et agréables.

L'incapacité du gouvernement d'intervenir dans cette affaire a entraîné la formation d'un groupe appelé CROWE qui regroupe les habitants de l'ouest de la ville; ces gens essaient d'accroître les pressions exercées sur le gouvernement fédéral pour qu'il règle ce problème. Ils ne veulent pas révéler leur identité de crainte des représailles des proxénètes, des trafiquants de drogue et des prostituées qui ont envahi l'ouest de la ville.

CROWE a réussi à éveiller les gens à ces problèmes mais n'a pas ou n'a guère réussi jusqu'ici à faire opérer les changements nécessaires. C'est pour cela que bien des gens, dont le maire de Vancouver, moi-même et de nombreux citoyens estiment que l'on pourrait bientôt voir des groupes de justiciers réagir avec violence à ce fléau des gens du quartier. Je pense que cela pourrait se produire avant l'été si l'on ne remédie pas à la situation.

J'aimerais parler plus particulièrement du problème de la prostitution juvénile. Je vois bâiller le député d'en face. Je l'assure que le problème de la prostitution juvénile dans l'ouest de la ville n'a pas de quoi faire bâiller. Des enfants sont en cause. Les nuits animées, on estime à 50 ou 60 le nombre des enfants qui traînent dans la seule zone de la rue Davie. Certains sont des garçons travestis en filles, des filles ayant parfois à peine 15 ans ou des garçons âgés d'à peine 12 ans.